



Programme global « Politique foncière responsable »

QUELS SONT LES DÉFIS ?

En grande partie, les populations rurales dépendent de l'**ACCÈS À LA TERRE** et de l'exploitation de celle-ci pour garantir leur sécurité alimentaire. Si cet accès est refusé ou pas assuré durablement, elles sont souvent condamnées à la faim et à la pauvreté. La ressource foncière joue simultanément un rôle de bien agricole et d'investissement lucratif. Ce contexte attise la concurrence et les conflits fonciers. Les groupes qui n'ont que des **DROITS FONCIERS INFORMELS** en souffrent tout particulièrement. Dans le cadre de l'**INITIATIVE SPÉCIALE UN SEUL MONDE SANS FAIM**, le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) promeut la **RECONNAISSANCE DES DROITS FONCIERS TRADITIONNELS** et le **RENFORCEMENT DES DROITS FONCIERS DES GROUPES MARGINALISÉS**, tels que les femmes et les communautés autochtones.

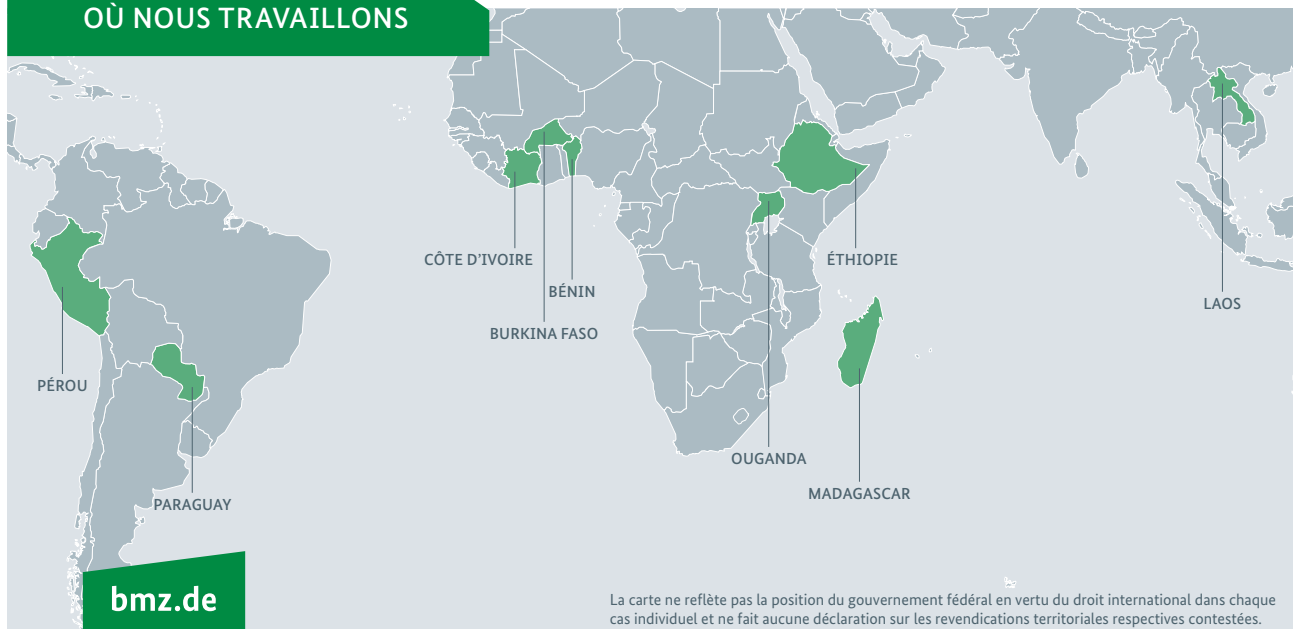
Les droits fonciers non-sécurisés : quels sont les éléments déclencheurs et quelles les conséquences ?

- ➔ L'insécurité foncière apparaît lorsque les droits (fonciers) traditionnels sont en contradiction avec les droits formels. Elle touche particulièrement les groupes marginalisés.
- ➔ Les guerres et les conflits contraignent de nombreuses personnes à quitter leur terre d'origine pour chercher refuge dans d'autres régions ou pays. De tels événements leur font souvent perdre leurs droits, et dans les zones de refuge naissent des conflits liés à l'exploitation des terres.
- ➔ L'insécurité foncière entraîne le refoulement des plus vulnérables, les conflits entre groupes d'utilisateurs et une faible productivité des terres.
- ➔ Elle aggrave la pauvreté, la faim et la surexploitation des ressources.

Le programme contribue à la réalisation de ces objectifs de développement durable.



OÙ NOUS TRAVAILLONS



→ COMMENT INTERVIENT LE PROGRAMME ?

Le projet s'articule autour de trois champs d'action destinés à rendre l'accès à la terre plus sécurisé et plus équitable pour les populations rurales. Tout d'abord, la priorité est accordée à l'amélioration des conditions-cadres institutionnelles et des procédures de garantie des droits fonciers. Cet élément constitue la condition nécessaire à la reconnaissance officielle des droits de propriété et d'utilisation des terres. La participation active de la société civile revêt également une importance similaire. Les conflits fonciers doivent être mis au jour et résolus conjointement avec toutes les parties impliquées. Ce processus intervient notamment dans le cadre de forums de dialogue auxquels participent les partenaires politiques, les représentant-e-s de la société civile et les acteurs du secteur privé. Et ensuite la sensibilisation des investisseurs privés dans le secteur agricole pour la mise en œuvre d'une politique foncière responsable ainsi que des investissements fonciers conformes aux lignes directrices internationales et aux législations nationales.

Les objectifs du projet :

Dans les pays sélectionnés, les droits fonciers sécurisés et équitables permettent de créer les conditions-cadres nécessaires à un développement durable. Quelque 800 000 personnes bénéficieront du projet d'ici 2025.

→ EN BREF



Groupe cible : Le projet améliore les droits de propriété et d'utilisation des terres pour quelque 800 000 personnes dans les pays partenaires. Au moins 20 % d'entre elles sont des femmes. Une attention particulière est accordée aux droits des groupes marginalisés, tels que les peuples autochtones.



*Durée :
2015 à 2025*



*Budget :
83,2 millions d'euros*



Pays : Le programme est mis en œuvre en Éthiopie, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Laos, à Madagascar, au Pérou, en Ouganda et au Paraguay (achevé en 2018).



Droits fonciers : Le projet aide les populations à améliorer leurs moyens de subsistance en leur assurant un accès sécurisé et équitable à la terre et appuie le développement de perspectives économiques à long terme en milieu rural.

→ LA POLITIQUE FONCIÈRE SUR LE TERRAIN : LES TITRES FONCIERS, UN SOCLE ENTREPRENEURIAL

Un trajet à moto ou en cyclomoteur dans les zones rurales du Laos entraîne inévitablement son conducteur et son passager à travers des villages dont les rues sont bordées de petites épiceries. Ces boutiques se trouvent souvent au rez-de-chaussée des maisons. Originaire de Viengthong dans le nord-est du pays, Mme Chanpeang est propriétaire d'un tel magasin qui propose toutes sortes d'articles d'usage quotidien.

Le capital de départ de 11 400 euros (après conversion) destiné à la création du magasin lui a été prêté par la Banque de développement du Laos. Son titre foncier lui a servi de garantie de crédit. Ce titre lui avait été délivré dans le cadre d'un projet mis en œuvre par la GIZ sur mandat du BMZ. Un deuxième crédit lui a ensuite permis d'investir dans sa pêcherie. La propriétaire du magasin de Viengthong nourrit de grands espoirs de revenus supplémentaires et confie dans sa capacité à rembourser rapidement ses crédits.

Un accès sécurisé et équitable à la terre sous la forme de titres fonciers constitue une condition essentielle à la réalisation d'investissements. Mme Chanpeang abonde en ce sens : « Ce type d'investissement m'a grandement aidé à améliorer ma qualité de vie. J'ai de l'argent pour financer l'éducation de mes enfants et j'ai pu construire une maison et acheter un camion pour transporter mes produits. »

